

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUILLET 2020**

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Salle des Fêtes, le Jeudi 2 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, PETITPREZ, ZEBOU DJ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, BODEIN, BERTELOOT, WIECH

Absents excusés : MM. LEMILLE, ADANT

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

**1 – Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019. Cet examen fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156 260,71 € et un déficit d'investissement de 14 561,02 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 72 417,19 € en dépenses et à 25 979,23 € en recettes.

Le Conseil Municipal considère que tout est régulier et après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

**2 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire communique les différents résultats constatés sur l'exercice 2019 :

**Section d'Investissement**

Dépenses	196 182,60 €
Recettes	120 202,19 €
Déficit	- 75 980,41 €

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	502 388,25 €
Recettes	580 974,55 €
Excédent	+ 78 586,30 €

**Résultats des deux sections cumulées**

	- 75 980,41 €
	+ 78 586,30 €
Excédent	+ 2 605,89 €

<u>Sections</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Résultats de l'exercice	- 75 980,41 €	+ 78 586,30 €
Résultats antérieurs	+ 61 419,39 €	+ 77 674,41 €
Résultat cumulé	- 14 561,02 €	+ 156 260,71 €

**Restes à réaliser**

Dépenses :	72 417,19 €
Recettes :	25 979,23 €

-----  
- 46 437,96 €

<b><u>Résultat corrigé</u></b>	- 60 998,98 €	+ 156 260,71 €
--------------------------------	---------------	----------------

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, soit au C/1068 : 60 998,98 €

- la reprise des résultats :

Investissement :	- 14 561,02 €
Fonctionnement :	+ 95 261,73 €

Le Conseil Municipal approuve les résultats de l'exercice 2019 et décide l'affectation des résultats ci-dessus.

### 3 – Compte de Gestion 2019

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Cassel reprenant les mêmes chiffres que ci-dessus, est également approuvé.

### 4 - Budget Primitif 2020

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à 652 269,73 €

Les recettes proviennent des dotations reçues de l'état : 195 074 €, des contributions directes et indirectes : 320 973 €, de produits des services du domaine : 27 500 €, d'atténuation de charges : 11 000 €, de produits de gestion courante : 1 100 €, de produits exceptionnels : 1 361 € et d'un excédent antérieur de Fonctionnement : 95 261,73 €.

Les dépenses comprennent des charges à caractère général : 179 813,73 €, des charges de personnel et frais assimilés : 237 241 €, une atténuation de produits : 7 427 €, des charges de gestion courante : 108 772 €, des charges financières : 2 233 €, des charges exceptionnelles : 5 100 €, un virement à la Section d'Investissement : 71 683 € et des dépenses imprévues : 40 000 €.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- Amicale des dons de sang Canton de Cassel	200,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Les Amis du Patrimoine Ste Marie Cappel	300,00 €
- Ass. « A l'Asso ! » Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Association F.I.B.A.	1 500,00 €
- Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Ass. Radio Uylenspiegel Cassel	250,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- BUDOKAN Ste Marie Cappel	550,00 €
- Comité des Fêtes Ste Marie Cappel	1 500,00 €
- Croix-Rouge-Française	100,00 €
- De Yo Bolle Cappeloise	500,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel	3 500,00 €
- Institut de la Langue Régionale Flamande	100,00 €
- Maison des Parents CHRU Lille	100,00 €
- OCCE Ecole Publique Ste Marie Cappel	600,00 €
- Tennis Club du Pays de Cassel	650,00 €
- ADMR Wormhout	100,00 €
- Association pour un sourire aux personnes âgées	200,00 €
- Olivier Dance Company Ste Marie Cappel	500,00 €
- Association des Brasseurs Amateurs de Flandre	200,00 €

La **Section d'Investissement** s'équilibre à 204 632,21 €

Les recettes proviennent du F.C.T.V.A. : 25 382 € ; d'un virement de la Section de Fonctionnement : 71 683 € ; de la taxe d'aménagement : 12 000 € ; d'une affectation des résultats de 60 998,98 € ; de subventions d'investissement : 8 589 € ; de restes à réaliser (subventions d'investissement) : 25 979,23 €

Les dépenses comprennent :

- les remboursements d'emprunts : 33 654 €
- un excédent antérieur d'Investissement : 14 561,02 €

Le Conseil décide notamment de la réalisation des travaux suivants :

	<u>Restes à réaliser - exercice antérieur</u>	<u>Nouveaux programmes</u>
- Travaux Eglise	11 710,76 €	10 000,00 €
- Signalisation	8 916,54 €	
- Aménagement cimetièrè	6 175,09 €	
- Signalétique	210,00 €	

- Acquisition de matériel informatique Ecole	13 900,00 €	
- Acquisition de matériel	5 704,80 €	
- Travaux Atelier communal et plates-formes de stockage	25 800,00 €	10 000,00 €
- Aménagement espace public		37 000,00 €
- Orgue Eglise		12 000,00 €
- Acquisition d'un véhicule communal		15 000,00 €

### **5 – Vote des taux des taxes directes locales**

- 17,71 % pour la Taxe d'habitation (pour mémoire car ce n'est plus de la compétence du Conseil Municipal)

- 11,52 % pour la Taxe foncière propriétés bâties

- 36,76 % Taxe foncière propriétés non bâties

Ces taux, identiques à 2019, sont adoptés à l'unanimité.

### **6 – Révision des tarifs communaux**

#### **- Tickets de Cantine**

Il est proposé à l'assemblée de relever le prix du repas à la cantine actuellement à 2,90 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 2,95 € pour l'année scolaire 2020/2021.

#### **- Accueil périscolaire**

Le tarif de vacation pour l'accueil périscolaire sera également revalorisé. Pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs seront les suivants :

- 1<sup>er</sup> tarif : quotient familial de 0 à 299 € : 1,85 € la vacation
- 2<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 300 à 499 € : 1,90 € la vacation
- 3<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 500 à 699 € : 1,95 € la vacation
- 4<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 700 à 899 € : 2,00 € la vacation
- 5<sup>ème</sup> tarif : quotient familial de 900 € et plus : 2,05 € la vacation

#### **- Accueils thématiques**

En ce qui concerne les accueils thématiques pour les enfants de 3 à 11 ans (cycle de séances de 6 à 7 semaines), il est décidé de maintenir les tarifs appliqués à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. En raison du COVID 19, les ateliers « Théâtre » n'ont pu être terminés et il conviendra de reprendre les séances durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Les tarifs restent donc les suivants :

- Quotient familial de 0 à 499 € : 3,40 € la séance
- Quotient familial de 500 à 899 € : 3,50 € la séance
- Quotient familial de 900 € et plus : 3,60 € la séance

### **7 – Point sur les différentes commissions**

- Centre de loisirs : la Commission « Jeunesse, Sports, affaires scolaires... » se réunit le 5 juillet
- Communication : une réunion aura lieu en septembre

### **8 – Questions diverses**

- Classe de découverte organisée par l'école à Granville en 2021 : une somme de 4 000 € sera inscrite au budget primitif 2021 afin d'aider au financement de cette classe de découverte.
- Règlement des cimetières : Une modification sera apportée à l'article 36 de l'arrêté du 5 avril 2019 concernant les dimensions des monuments autorisés pour les cavurnes.
- Projets d'aménagement :
  - . Flandre Investir a déposé un permis d'aménager pour 9 lots et un béguinage de 3 maisons. Ce dossier est en cours d'instruction par le service instructeur de la C.C.F.I.
  - . Projet de lotissement – Hoflandt Drève : La SRCJ (Société Régionale des Cités et Jardins) élabore un projet d'aménagement sur un dispositif d'accession à la propriété (PSLA). Une première ébauche du projet a été présentée (15 maisons). Les impacts positifs : pour l'école, permettre à des jeunes d'acheter. Le Conseil est favorable à la poursuite de ce projet.
- Election de l'exécutif à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure : la réunion est prévue le 13 juillet. Le Maire, délégué titulaire, participera au vote.